**Règlement du trail**

**A Petralbinca 2025**

Toute inscription à l’une des courses de la Petralbinca implique l’acceptation expresse et sans réserve du présent Règlement.

1. **La charte du trailer**

Amis coureurs

- Prendre conscience que le milieu naturel que vous traversez est fragile et sensible

- Respecter la faune et la flore : ne pas jeter bouteilles et autres sachets de barres énergétiques usagés sur le sol et ne pas crier intempestivement.

- Respecter le balisage, seul garant de votre bonne orientation

- Respecter les bénévoles, sans lesquels la course ne pourrait avoir lieu. L'organisation n'est nullement responsable des habits et objets personnels des coureurs laissés sur les stands de ravitaillement.

 - Respecter l’intégralité du Règlement.

- Venir en aide à un concurrent en situation dangereuse.

- La population locale vous accueille, remerciez-là : un sourire et un petit bonjour suffisent. Amis Accompagnateurs

1. **Organisateur**

La manifestation est organisée par l’association Ghjuventu Petralbinca, dont le siège social est situé à Lieu-dit Cunaghja, 20218 Pietralba, gpetralbinca@gmail.com .

1. **Présentation des courses**

Le Trail de la Petralbinca est un événement au sein duquel sont proposées plusieurs épreuves de pleine nature, empruntant les sentiers de randonnée de la Serra di Tenda

*a) Les parcours :*

Le **1er Juin 2025**, au départ de Pietralba (20218), les différentes épreuves proposées dans le cadre de la 7ème édition du trail sont les suivantes :

* « L’Alturaghja » trail de 45km & 2900D+, en solo ou relais à 2 ; départ à 6h ;
* « A Petralbinca », trail de 22km & 1500D+, en solo, départ à 8h30 ;
* « A Castagna », trail de 11km & 700D+, en solo, départ à 9h30 ;
* « A Castagna », marche de 8 kms et 300m D+, en solo non chronométré, départ 9h40.

Les départs seront donnés sur la place du village de Pietralba.

*b) Infos pratiques :*

Les retraits des dossards se font à la salle des fêtesle samedi 31 mai de 14h à 19h, et le dimanche matin jusqu’à 15 minutes avant le départ de votre course.

Une navette sera mise à disposition afin d’acheminer les participants sur le point de départ au centre du village.

Les détails sont disponibles sur le site internet dédié à la course <https://apetralbinca.fr/>

Les parcours, ainsi que les points de ravitaillements sont en lignes sur <https://tracedetrail.fr/fr/event/a-petralbinca-2025>

Les arrivées se feront à la salle des fêtes de Pietralba.

*c) Barrières horaires*

**● Pour le 44km :**

○ Au village de Santu au kilomètre 24 à 11h (soit 5h de course). Les concurrents

qui ne passeront pas cette barrière horaire seront automatiquement déclassés et

définitivement arrêtés.

○ Au col de Tenda au kilomètre 38 à 14h 30(soit 8h30 de course). Au-delà

de cette barrière horaire, les coureurs seront définitivement arrêtés.

**● Pour le relais :**

○ Au village de Santu Petru di Tenda à l’arrivée du 1er relais de 24km à 11h (soit 5h de course). Les concurrents qui ne passeront pas cette barrière horaire ne pourront pas démarrer le second relais.

○ Au col de Tenda au kilomètre 38 à 14h 30(soit 8h30 de course). Au-delà

de cette barrière horaire, les coureurs seront définitivement arrêtés.

● **Pour le 26km :**

○ Au col de Tenda au kilomètre 15 à 11h30 (soit 4h de course). Au-delà

de cette barrière horaire, les coureurs seront définitivement arrêtés.

Le temps imparti des courses est de 11H pour l’Alturaghja, 6H30 pour la Petralbinca, 3H00 pour A Castagna, et 2H30 E Casenove.

1. **Conditions d’inscription**

La participation à la manifestation est conditionnée à :

*a) Conditions de participations :*

La participation à l’une des courses du Trail A Petralbinca est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur soit :

● d'une licence FFA

● d’une attestation de suivi du Parcours Prévention Santé (PPS) de moins de trois mois à la date de la course <https://pps.athle.fr/> .

L’un de ces documents devra obligatoirement être téléchargé par vos soins sur le site d’inscription.

A défaut le coureur ne pourra pas retirer son dossard et donc ne pourra pas prendre le départ de la course.

*b) Droits d’inscription :*

Ils comprennent :

● Le pack course (dossard, puce de chronométrage)

● Les ravitaillements en liquide et solide tout au long de l’épreuve

● L’accès au ravitaillement d’arrivée solide et liquide

● L’assistance médicale professionnelle

● Un lot coureur

● 1 repas coureur

Les droits d'engagement sont (hors frais de gestion de la plateforme) :

Le montant des inscriptions est fixé à :

* 45 € pour l’Alturaghja en solo,
* 50 € pour l’Alturaghja en relais,
* 25 € pour la Petralbinca,
* 20 € pour A Castagna,
* 15 € pour la marche E Casenove.

*A l’ouverture des inscriptions le 15 décembre jusqu’au 19 janvier, l’association offre 5euros sur chaque inscriptions.*

*c) Catégorie d’âge :*

Les participants doivent être nés :

* avant le 31/12/2005 pour le trail de 45km ;
* avant le 31/12/2007 pour le trail de 25km ;
* avant le 31/12/2009 pour le trail de 13km ;
* la marche est ouverte à tous.

<https://www.athle.fr/asp.net/main.html/html.aspx?htmlid=25>

*d) Clôture des inscriptions :*

Les inscriptions se font exclusivement sur le site internet avec paiement sécurisé par carte bancaire dans la limite du nombre maximum de participants à chaque course.

L’inscription à l’une des courses est ferme et définitive. Il est possible de changer de course jusqu'au **25 mai 2025** en effectuant une demande par mail à gpetralbinca@gmail.com dans la limite des places disponibles. Le tarif appliqué pour le nouveau parcours sera le prix du tarif en vigueur à la date du changement.

Les inscriptions en ligne pour les 4 parcours se termineront le vendredi 30 mai 2025 à 23h59 ou dans la limite des places atteintes.

L’inscription à la course n’est effective qu’après vérification de l’une des pièces justificatives indiquées, de l’acceptation du règlement et du paiement des droits d’inscription.

*e) Rétractation (Remboursement et transfert)*

La demande d’annulation et de remboursement ne sera prise en compte qu'accompagnée d’un certificat médical original avant le 25 mai 2025. Elle est également possible en cas de grossesse. Le coureur ou la coureuse sera remboursé en intégralité, hors frais de plateforme.

Il est possible de transférer son inscription à un autre coureur en effectuant une demande par mail gpetralbinca@gmail.com jusqu’au 25 mai 2025 à 23h59.

*f) Cession de dossard*

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et

exclusive responsabilité.

La cession du dossard est strictement interdite sans accord de l’organisateur. Le mandataire de la gestion des inscriptions pour le compte d’un groupe est tenu d’informer les participants du contenu du règlement de la course, de l’interdiction de cession du dossard et pourra éventuellement, en cas d’accident, voir sa responsabilité recherchée.

Il est strictement interdit de courir sans dossard.

1. **Règles sportives**

*a) Chronométrage :*

Le chronométrage sera effectué par la société sportimers, un système de pointage permettra de suivre les participants engagés sur les différentes courses.

*b) Dossard :*

Le participant doit porter visiblement, dans son intégralité et pendant la totalité de la compétition, un dossard fourni par l’organisation sur la partie avant du corps.

*c) Matériel obligatoire et de sécurité :*

**Pour tous les trails, un téléphone chargé, une couverture de survie, ainsi qu’un verre ou contenant réutilisable sont obligatoires.**

Du fait de la relative autonomie sur les parcours, nous conseillons pour tous une réserve solide et liquide minimum et une adaptation de l’équipement aux conditions météorologiques.

*d) Balisage et signaleurs :*

Le balisage ainsi que la présence de signaleurs, et secouristes professionnelles ont été étudiés pour la sécurité optimale des coureurs.

Le respect du **BALISAGE est obligatoire !!**

Lors de la course, la circulation automobile sera règlementée mais pas interdite.

Il est donc impératif de respecter les règles de sécurité sous les consignes des signaleurs positionnés aux intersections sur les communes.

e*) Entraide entre concurrents :*

Tout concurrent est tenu de prévenir les secours (numéro sur les dossards) et à assistance en cas d’accident d’un autre concurrent, dans l’attente de ces derniers.

f*) Contrôles / Abandon :*

Chaque coureur sera muni d’une puce électronique.

Pour être pointé, chronométré et classé, il faut impérativement franchir la ligne de départ ainsi que les contrôles intermédiaires et la ligne d’arrivée.

En cas d’abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de ravitaillement ou de contrôle le plus proche, et bien préciser son numéro de dossard afin que celui-ci invalide définitivement son dossard et récupère sa puce.

Des postes de secours sont implantés en divers points des parcours.

Il appartient à un coureur en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel aux secours :

● En se présentant à un poste de secours

● En appelant le PC course (Le n° sera précisé à la salle des fêtes le jour de la course)

● En demandant à un autre coureur de prévenir les secours

En cas d’impossibilité de joindre le PC course, vous pouvez appeler directement les organismes de secours (plus particulièrement si vous vous trouvez dans une situation d’urgences) au 112.

Chaque coureur doit rester sur le chemin balisé. Tout coureur qui s'éloigne volontairement du chemin balisé n'est plus sous la responsabilité de l'organisation.

Le massif étant très limité en accès véhicules, ne seront rapatriés que les abandons pour cause de blessure.

*g) Modifications de parcours – Annulation des courses*

En cas de conditions météo trop défavorables (importantes quantités de pluie et de neige, fort risque orageux...) le départ sera reporté d’une heure au maximum, au-delà, la course est annulée.

En cas de force majeure (en particulier en cas de mauvaises conditions météorologiques pour des raisons de sécurité), l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours ou de modifier les barrières horaires.

En cas d’annulation de l’épreuve pour cas de force majeur ou suite à décision préfectorale, avant le départ de celle-ci, les personnes inscrites à l’épreuve et à jour du paiement de l’épreuve auront le choix entre :

- Reporter leur inscription sur l’année d’après

- Se faire rembourser le montant de l’inscription (hors frais de la plateforme d’inscription)

En l’absence de réponse dans un délai d’un mois suite au mail qui sera envoyé par l’organisateur en cas d’annulation, l’inscription sera automatiquement reportée sur l’année d’après.

Les participants ne pourront prétendre à aucune indemnité à ce titre.

En cas de « force majeur » survenant alors que l’événement a commencé, l’organisateur peut arrêter l’événement à tout moment. Dans ce cas, si cela advient pendant que des coureurs sont en course, ils devront, lors de leur arrivée sur un point de ravitaillement ou de contrôle, suivre les consignes données par les bénévoles et auront l’obligation de les respecter. Aucun remboursement ne pourra être réclamé ni aucune indemnité.

*h) Classement*

Pour la course A Castagna (11km), A Petralbinca (22km) et l’Aturaghja solo (45km), les trois premiers au classement scratch (homme et femme) seront récompensés ainsi que les premiers de chaque catégorie FFA.

Pour le relais, les trois premières équipes au classement scratch (hommes, femmes et mixtes) seront récompensées.

*i) Publication des résultats*

Les résultats seront publiés sur les sites internet suivants :

<https://apetralbinca.fr/>

<https://www.sportimers.com/>

<https://livetrail.net/>

1. **Règlementaire**

*a) Assurance*

Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile et celles de leurs préposés pour la durée de l’épreuve.

Les personnes licenciées bénéficient des garanties accordées par l’assurance de leur licence. Pour les participants non licenciés, il est vivement conseillé de souscrire une assurance individuelle risque accident couvrant les dommages corporels.

*b) Approche durable et respect de l’environnement*

L’équipe organisatrice de l’événement raisonne l’événement selon les préceptes du développement durable et a pour ambition d’illustrer le savoir-faire et l’exemplarité du mouvement sportif de nature en la matière. Nous comptons sur votre engagement pour nous aider à atteindre notre objectif.

Le tracé de l’épreuve est une incitation à la découverte du territoire et traverse des zones sensibles et protégées (zones Natura 2000).

En tant que coureur, vous vous engagez à :

● Être particulièrement attentif au respect du milieu naturel et de la vie qu’il abrite ;

● Avoir le souci constant de cohabiter harmonieusement avec les autres usagers.

● A ne rien jeter dans le massif

● A respecter les poubelles de tri qui seront à votre disposition sur les ravitaillements et à la salle des fêtes

● A rester sur le sentier balisé

*c) Droit à l’image*

Le concurrent autorise les organisateurs ainsi que leurs ayant droits, tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il peut apparaître, prises à l’occasion de leur participation aux différentes courses du Trail A Petralbionca, sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur.